

COLLÉGIENS, TRAVAUX — UN NOUVEAU RÉFECTOIRE AU COLLÈGE LE GRAND PARC À CESSON



Le nouveau réfectoire du collège Le Grand Parc à Cesson

Commencés en septembre 2017, les travaux de la demi-pension du collège Le Grand Parc à Cesson sont à présent terminés. Son inauguration, prévue le lundi 9 novembre 2020, a été annulée en raison de la crise sanitaire et du confinement actuel.



Créé le: 9/11/2020

- Mis à jour le : 9/11/2020

De meilleures conditions de vie

La réussite scolaire et personnelle des jeunes seine-et-marnais représente une priorité du Département. Pour offrir de meilleures conditions de vie et de travail à la communauté éducative et aux collégiens de l'établissement Le Grand Parc, il a été décidé de reconstruire une demi-pension plus spacieuse et plus moderne, et de réutiliser les locaux vacants pour d'autres besoins liés au fonctionnement du collège.

Initialement situé au 1er étage, le réfectoire a été déplacé au rez-de-chaussée pour obtenir une surface de 200 m². Par ailleurs, des travaux de désamiantage ont été réalisés dans ce collège construit en 1976. Aussi, d'autres opérations ont été réalisées : l'établissement a été mis aux normes d'accessibilités pour les personnes handicapées et le réfectoire est maintenant doté d'une isolation thermique pour améliorer la performance énergétique. D'ailleurs, le projet s'inscrit pleinement dans une politique engagée en faveur de la transition énergétique.

PERSPECTIVES DU PROJET



11**M€**

C'est le montant de l'opération

200**m²**

C'est la surface du nouveau réfectoire

Un projet en accord avec la charte « construction bois »

Fin 2015, le Département a signé une charte en faveur de la construction bois, matériau écologique et renouvelable, qui permet de construire des bâtiments sains, économes et durables.

[Cette charte « bois construction publique exemplaire »](http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-7-octobre-les-acteurs-publics-s.542) (<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-7-octobre-les-acteurs-publics-s.542>), élaborée par la Région d'Île-de-France, a été signée par des maîtres d'ouvrage publics et des bailleurs sociaux d'Île-de-France. L'opération d'extension / réhabilitation de la demi-pension du collège Le Grand Parc à Cesson est un projet sur lequel le Département s'était engagé à respecter les objectifs de cette charte. Comment ? Ajouter au minimum 25 dm³ de bois par m² de surface plancher. Mais, le volume bois mis en œuvre pour le collège Le Grand Parc va au-delà de cette exigence, puisqu'il s'élève à 37,7 dm³/m².

APRÈS LES TRAVAUX

